



**FICHE DE DEPOT DU BILAN PEDAGOGIQUE
ET FINANCIER**
(Décret n°2009- 292 du 02 Février 2009)

Réf: **FORM.CI.01**
Version : **03**
Date d'application : **09/07/2015**

(Cocher la case correspondante)

Année

Dépôt bilan annuel Par poste Directement au B.O régional du CNFCPP

Date :/...../.....

Date :/...../.....

1. Données Générales

Matricule Fiscal :

Publique : Privée :

Code CNSS/CNRPS :

Entreprise : Nom commercial
Adresse : Code postal
Gouvernorat : Délégation Localité
Tél. Fax Mail

Appartenez-vous à un groupe d'entreprises : oui non

Régime horaire de travail/semaine : 40 H 48 H Taux TFP 1% 2%

Centre intégré agréé : oui non Référence de l'agrément :

Année d'entrée en activité :

Secteur d'activité : Branche d'activité :

Produits ou services rendus :

PV de la commission consultative de l'entreprise (effectif permanent \geq 40) Oui Non

Montant annuel de la TFP due (Année N-1)

Montant réel de l'avance sur la TFP au titre de l'année en cours Taux :

Indiquer le mois de l'épuisement de l'avance :

Date fin de la dernière action / activité de formation réalisée (Initiale, continue) :/...../.....

2. Classification socio-professionnelle du personnel de l'entreprise

Effectifs employés	Catégorie socio-professionnelle					
	Permanents		Contractuels		Occasionnels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres						
Agents						
Total						

Joindre : - PV indiquant l'avis de la commission consultative de l'entreprise (Si l'effectif permanent \geq 40).

- Copies des déclarations et des récépissés mensuels de la TFP due au titre de l'année en cours (du mois de janvier jusqu'au mois de l'épuisement de l'avance sur la TFP.
- Pièces justificatives des activités réalisées et des dépenses acquittées par activité de formation (mentionnés dans les formulaires du BPF).

N.B : - Ce bilan doit être déposé auprès des unités régionales du CNFCPP et ce dans un délai ne dépassant pas deux mois à partir de la date fin de réalisation de la dernière action / activité de formation réalisée et au plus tard le 31 janvier de l'année qui suit l'année de déduction de l'avance.

Date :

Cachet et signature du premier responsable de l'entreprise